

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE modifiée par la (UE) 2020/878

Date d'impression : 01.07.2023

Révision:01.07.2023

Document n °: SDS-CSB-009

Version n °: 7.00

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Batteries

· **Utilisations déconseillées:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

CSB Energy Technology Co., Ltd.

No. 16 Gongye W. Rd.

Erzhen Village, Guantian District

Tainan City 72048

Taiwan (R.O.C.)

Phone: +886-6-698-7600

Fax: +886-6-698-7605

E-mail: service@csb-battery.com.tw

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

NVIC: +31 (0)88 755 8000: Only for the purpose of informing medical personnel in case of acute intoxications

· **Taiwan Office:** +886-2-2880-5600 (Business hour in Taiwan)

Europe Office: +31 (0) 180 418 140 (Keurmeesterstraat 28-30, 2984 BA Ridderkerk, The Netherlands)

Chemtrec: (800) 424-9300 / +1 703 527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Carc. 1B H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

Repr. 1A H360FD-H362 Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

dioxyde de plomb

acide sulfurique

plomb

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE modifiée par la (UE) 2020/878

Date d'impression : 01.07.2023

Révision:01.07.2023

Document n °: SDS-CSB-009

Version n °: 7.00

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 1)

Coton de verre

· **Mentions de danger**

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H360FD-H362 Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

EUH201 Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants. Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **2.3 Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non déterminé.· **vPvB:** Non déterminé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**· **Description:**

CAS: 9003-56-9 | ABS | 5 - 9%

· **Composants dangereux:**CAS: 7439-92-1 | plomb | 40 - 60%
Numéro CE: 231-100-4 | Repr. 1A, H360FD-H362; STOT RE 1, H372CAS: 1309-60-0 | dioxyde de plomb | 15 - 30%
Numéro CE: 215-174-5 | Repr. 1A, H360Df; STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400;
Numéro index: 082-001-00-6 | Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332, EUH201
Limites de concentration spécifiques:
Repr. 2; H361f: C ≥ 2,5 %
STOT RE 2; H373: C ≥ 0,5 %CAS: 7664-93-9 | acide sulfurique | 20 - 30%
Numéro CE: 231-639-5 | Skin Corr. 1A, H314
Numéro index: 016-020-00-8 | Limites de concentration spécifiques:
Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 15%
Skin Irrit. 2; H315: 5 % ≤ C < 15 %
Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 15 %

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE modifiée par la (UE) 2020/878

Date d'impression : 01.07.2023

Révision:01.07.2023

Document n °: SDS-CSB-009

Version n °: 7.00

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 2)

CAS: 7446-14-2 Numéro CE: 231-198-9 Numéro index: 082-001-00-6	sulfate de plomb Repr. 1A, H360Df; STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332, EUH201 Limites de concentration spécifiques: Repr. 2; H361f: C ≥ 2,5 % STOT RE 2; H373: C ≥ 0,5 %	1 - 10%
CAS: 65997-17-3 Numéro CE: 266-046-0	Coton de verre Carc. 1A, H350i	1 - 2%

· **SVHC**

CAS: 7439-92-1 | plomb

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**· **Remarques générales:**

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

NE PAS faire vomir.

Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:**CO₂, mousse ou produit chimique sec.· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Il y a la possibilité d'une explosion du produit due à la chaleur.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Oxydes de soufre (SO_x)

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE modifiée par la (UE) 2020/878

Date d'impression : 01.07.2023

Révision:01.07.2023

Document n °: SDS-CSB-009

Version n °: 7.00

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 3)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Ne pas toucher ou marcher à travers la fuite.
Veiller à une aération suffisante.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter la formation de poussière.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir ou recouvrir le matériau déversé avec de la terre sèche, du sable ou un autre matériau ignifuge et placer dans un récipient à déchets fermé. Ensuite, neutralisez le déversement avec du bicarbonate de sodium ou de la chaux éteinte et lavez-le avec beaucoup d'eau.
Utiliser un neutralisant.
Recueillir par moyen mécanique.
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ne pas démonter ou modifier le produit.
Ne faites pas de court-circuit entre les bornes.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Pendant la charge, l'émission d'hydrogène se produit, formant un mélange d'air explosif.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE modifiée par la (UE) 2020/878

Date d'impression : 01.07.2023

Révision:01.07.2023

Document n °: SDS-CSB-009

Version n °: 7.00

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 7439-92-1 plomb

VME (France)	Valeur à long terme: 0,15 mg/m ³
BOELV (EU)	Valeur à long terme: 0,15 mg/m ³ as Pb

CAS: 1309-60-0 dioxyde de plomb

VME (France)	Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ en Pb
BOELV (EU)	Valeur à long terme: 0,15 mg/m ³ as Pb

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

VME (France)	Valeur momentanée: 3 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,05* mg/m ³ *fraction thoracique, (11)
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 0,05 mg/m ³

CAS: 7446-14-2 sulfate de plomb

VME (France)	Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ en Pb
BOELV (EU)	Valeur à long terme: 0,15 mg/m ³ as Pb

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Conserver à part les vêtements de protection.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE modifiée par la (UE) 2020/878

Date d'impression : 01.07.2023

Révision:01.07.2023

Document n °: SDS-CSB-009

Version n °: 7.00

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 5)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs
- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

- | | |
|--|------------------|
| · État physique | Solide |
| · Forme: | Solide |
| · Couleur: | Non déterminé. |
| · Odeur: | Non déterminé. |
| · Seuil olfactif: | Non déterminé. |
| · Point de fusion/point de congélation: | Non déterminé. |
| · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Non applicable. |
| · Inflammabilité | Non déterminé. |
| · Limites inférieure et supérieure d'explosion | |
| · Inférieure: | 4 Vol % |
| · Supérieure: | 75 Vol % |
| · Point d'éclair | Pas inflammable. |
| · Température d'inflammation: | Pas inflammable. |
| · Température de décomposition: | Non déterminé. |
| · pH | ≤ 1 |
| · Viscosité: | |
| · Viscosité cinématique | Non applicable. |
| · Dynamique: | Non applicable. |
| · Solubilité | |
| · l'eau: | Insoluble |
| · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Non déterminé. |
| · Pression de vapeur: | Non applicable. |
| · Densité et/ou densité relative | |
| · Densité: | Non déterminée. |
| · Densité relative | Non déterminé. |
| · Densité de vapeur: | Non applicable. |
| · Densité de vapeur relative | Non applicable. |
| · Caractéristiques des particules | Voir point 3. |

· 9.2 Autres informations

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| · Propriétés explosives: | Le produit n'est pas un explosif. |
| · Température de suintement: | |
| · Propriétés comburantes | Non |
| · Taux d'évaporation: | Non applicable. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Peut provoquer des réactions violentes avec des bases.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE modifiée par la (UE) 2020/878

Date d'impression : 01.07.2023

Révision:01.07.2023

Document n °: SDS-CSB-009

Version n °: 7.00

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 6)

Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène.

· **10.4 Conditions à éviter** Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **10.5 Matières incompatibles:**

Agents oxydants.

Produit de réduction

Alkaline materials (bases)

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 7439-92-1 plomb

Inhalatoire	LC50 (4h)	11 mg/L (vapeur)
-------------	-----------	------------------

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

Oral	LD50	2140 mg/kg (rat)
------	------	------------------

Inhalatoire	LC50 (4h)	0,375 mg/L (rat) (OECD Guideline 403, inhalation:aerosol)
-------------	-----------	---

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Peut provoquer le cancer par inhalation.

· **Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

LC50 (96h) (statique)	> 16 - < 28 mg/L (Fish) (Lepomis macrochirus) nominal
-----------------------	--

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE modifiée par la (UE) 2020/878

Date d'impression : 01.07.2023

Révision:01.07.2023

Document n °: SDS-CSB-009

Version n °: 7.00

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 7)

ErC50 (72h) (statique)	> 100 mg/L (Algae) (OECD Guideline 201, <i>Desmodesmus subspicatus</i>) nominal
EC50 (48h) (statique)	> 100 mg/L (Daphnia) (OECD Guideline 202, <i>Daphnia magna</i>) nominal
CAS: 7446-14-2 sulfate de plomb	
IC50	0,5 mg/L (Daphnia) (48h, <i>Daphnia magna</i>)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	UN2800
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR/RID/ADN	2800 ACCUMULATEURS électriques INVERSABLES REMPILIS D'ÉLECTROLYTE LIQUIDE
· IMDG, IATA	BATTERIES, WET, NON-SPILLABLE, electric storage
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	
	
· Classe	8 Matières corrosives.
· Étiquette	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	80

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE modifiée par la (UE) 2020/878

Date d'impression : 01.07.2023

Révision:01.07.2023

Document n °: SDS-CSB-009

Version n °: 7.00

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 8)

· No EMS:	<i>F-A,S-B</i>
· Stowage Category	<i>A</i>

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	<i>Non applicable.</i>
--	------------------------

· **Indications complémentaires de transport:**

· ADR/RID/ADN	
· Code de restriction en tunnels	<i>E</i>

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE modifiée par la (UE) 2020/878

Date d'impression : 01.07.2023

Révision:01.07.2023

Document n °: SDS-CSB-009

Version n °: 7.00

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 9)

Remarques:**Disposition spécifiques:****ADR/RID :**

Les batteries neuves et usagées (usagées) sont exemptées de tous les ADR/RID (disposition spécifiques 598)

Le transport maritime :

Les batteries non déversables répondent aux exigences de la disposition spécifiques 238, elles sont exemptées de tous les codes IMDG et ne sont pas soumises à la réglementation spéciale pour le transport maritime.

Transport aérien :

Disposition spécifiques A67 : Les batteries VRLA de CSB satisfont aux exigences de l'instruction d'emballage 872.

La batterie a été préparée pour le transport de manière à éviter:

- a) un court-circuit par l'isolation efficace des bornes exposées; et
- b) Activation involontaire.

Remarques:

Toutes les batteries sont identifiées comme "ACCUMULATEURS électriques INVERSABLES REMPLIS D'ELECTROLYTE LIQUIDE" lorsqu'elles sont transportées par air, mer ou terre.

La ou les batteries doivent être identifiées comme ci-dessus sur le connaissement et être correctement emballées avec leurs bornes protégées contre les courts-circuits.

L'étiquette d'avertissement de notre (nos) batterie(s) identifie chaque batterie comme étant INVERSABLE.

Les batteries VRLA-AGM de la CSB sont classées comme "inversible" aux fins du transport, après avoir passé avec succès le test de vibration et de pression différentielle.

Les batteries VRLA-AGM CSB peuvent être transportées en toute sécurité sur le pont ou stockées sous le pont d'un navire à passagers ou d'un cargo après avoir passé avec succès les épreuves de vibration et de pression différentielle décrites dans le règlement IMDG (disposition spéciale 238).

"Règlement type" de l'ONU:

UN 2800 ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES INVERSABLES REMPLIS D'ÉLECTROLYTE LIQUIDE, 8, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

FR

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE modifiée par la (UE) 2020/878

Date d'impression : 01.07.2023

Révision:01.07.2023

Document n °: SDS-CSB-009

Version n °: 7.00

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 30, 63, 72

· **Règlement (CE) N° 649/2012**

CAS: 7439-92-1	plomb	Annex I Part I
CAS: 1309-60-0	dioxyde de plomb	Annex I Part I
CAS: 7446-14-2	sulfate de plomb	Annex I Part I

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

CAS: 7439-92-1	plomb
----------------	-------

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

CAS: 7664-93-9	acide sulfurique	Valeur limite: > 15 - ≤ 40 %	20 - 30%
----------------	------------------	------------------------------	----------

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

CAS: 7664-93-9	acide sulfurique	3
----------------	------------------	---

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

CAS: 7664-93-9	acide sulfurique	3
----------------	------------------	---

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

CAS: 7439-92-1	plomb
----------------	-------

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE modifiée par la (UE) 2020/878

Date d'impression : 01.07.2023

Révision:01.07.2023

Document n °: SDS-CSB-009

Version n °: 7.00

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 11)

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH201 Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants.

· **Date de la version précédente:** 13.03.2023

· **Numéro de la version précédente:** 5.00

· **Acronymes et abréviations:**

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

MARPOL: (from Marine Pollutant) International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships IBC

Code: International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk UN:

United Nations (also UNO: United Nations Organization)

NOEC: No Observed Effect Concentration

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

ASTM: American Society for Testing and Materials

WAF: Water Accommodated Fraction

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Carc. 1A: Cancérogénicité – Catégorie 1A

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

Repr. 1A: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1A

Repr. 1A: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1A

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic

Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**